



AVIS

OBJET : Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant une l'abrogation de la division axiale de la voirie dans l'avenue de Chérémont.

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 27 février 2024 a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'abrogation de la division axiale de la voirie, avenue de Chérémont.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 28 février 2024

La Directrice générale,


Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,


Anne MASSON